

**DECISION N° 2023-111
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs d'études à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2023-111 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-2-RH-IE-1 – Chargé-e de développement RH, est composé de la façon suivante :

- Anne Ther-Guillet, Présidente,
- Djurdjura Merad, Référente ressources humaines,
- Jean-Christophe PERY, Représentant du personnel,
- Sonia Cuny, Responsable hiérarchique,
- Gregory Gontek, Expert externe.

Fait à Rocquencourt le 4 avril 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation,



Vanessa DUMETIER

Directrice des Ressources Humaines